



TCHAD
RÉPONSE RAPIDE
DÉPLACEMENT
2020

20-RR-TCD-44607

Violet Kakyomya
Coordinateur Résident / Humanitaire

PARTIE I – APERÇU DE L'ALLOCATION

RÉSUMÉ DU PROCESSUS ET DE LA CONSULTATION :

Merci d'indiquer quand la revue après action (RAA) a été conduite et qui y a participé.

20/05/2021

La réunion de revue après action tenue le 20 mai 2021 a connu la participation des points focaux CERF des agences et des coordonnateurs des clusters. La réunion a examiné les résultats globaux et l'impact du CERF dans la réponse humanitaire en tirant des leçons apprises des différentes activités et des défis rencontrés. Il est ressorti des échanges que le recours à la modalité de transfert monétaire a permis d'assurer la rapidité de la réponse et la flexibilité d'assistance pour couvrir plus de personnes dans le besoin d'assistance alimentaire que la cible initiale. L'approche communautaire dans la mise en œuvre des activités a facilité l'appropriation des projets par la communauté bénéficiaire d'une part et la participation des bénéficiaires de l'aide et de la communauté d'accueil aux activités. L'allocation a été complémentaire à d'autres financements qui couvraient d'autres secteurs (comme celui de l'Education) et a permis d'assurer une réponse multisectorielle et intégrée aux besoins des communautés affectées. Cependant, face à l'immensité des besoins dus à l'augmentation du nombre des personnes en situation de déplacement (405 000 personnes selon le dernier rapport de la DTM / OIM), beaucoup de besoins des nouveaux déplacés restent sans réponse et nécessitent des financements supplémentaires.

L'allocation a contribué à l'amélioration de la coordination de la réponse de par l'analyse de faisabilité et de complémentarité de la réponse et le travail sur la centralité de la protection face à la décision des autorités de relocaliser les déplacés du site de Diamerom.

Liste des participants à la revue après action

Agences	Noms	Fonctions
UNICEF	Marianna Stirbu	Deputy Head of Office
UNICEF	Lorna O'Mahony	Emergency specialist
PAM	Ji – Young Kim	Partnership officer
OIM	Maguier Pauline	Chargée des Urgences
Cluster Eau, Hygiène et Assainissement	Abdoulaye Diallo	Coordonnateur
Cluster Education	Eric Ngardjimi	Coordonnateur
Cluster Abris/AME/CCCM	Ernestine Nerere	Coordonnatrice a.i
S/Cluster Protection de l'Enfant	Motoyam Nanitom	Coordonnatrice
OCHA	Alain Aruna	Point focal CERF

Merci de confirmer que le rapport final a été discuté avec l'équipe humanitaire et/ou l'équipe de pays des Nations-Unies et avec les coordinateurs sectoriels.

Oui Non

Merci de confirmer que le rapport final a été partagé pour examen aux intervenants dans le pays (c-à-d les agences bénéficiaires du CERF, les coordinateurs et membres des secteurs/groupes sectoriels et les institutions gouvernementales compétentes).

Oui Non

1. PRIORISATION STRATÉGIQUE

Déclaration stratégique du Coordinateur Résident / Humanitaire :

L'allocation de la fenêtre de réponse rapide du CERF a permis de répondre aux besoins les plus urgents de 79 527 personnes affectées par la crise humanitaire qui s'est intensifiée à partir du premier trimestre 2020 par l'arrivée des nouveaux déplacés fuyant l'attaque des groupes armés à Bohoma et des opérations militaires dans la province du Lac. La stratégie de réponse visait à (i) répondre aux besoins les plus urgents, ciblés et priorités avec un impact immédiat sur la population affectée par les conflits armés, (ii) améliorer la protection des populations affectées à travers des actions de prévention de risque de protection et la mise en œuvre d'une réponse adéquate dans une approche communautaire et (iii) renforcer l'accès aux services de base de qualité à travers des interventions intégrées et complémentaires. Le recours à la modalité de transfert monétaire a permis d'assurer la rapidité de la réponse et faire face aux contraintes d'accès engendrées par la pandémie de COVID-19 et la saison pluvieuse. Cette allocation a soutenu d'une part, la réponse aux besoins immédiats pour sauver des vies à travers une assistance multisectorielle, et d'autres parts, les activités de protection dans les sites de déplacés pour faire passer le message de plaider pour la protection des civils et le respect des principes humanitaires. L'allocation a été complémentaire à d'autres fonds pour garantir une réponse rapide et appropriée à la réponse à la période de soudure alimentaire et à la crise liée aux mouvements de population dans le bassin du Lac Tchad.

Valeur ajoutée du financement CERF :

Grace à ce financement, 79 527 nouveaux déplacés ont été assistés par une réponse multisectorielle dans la province du Lac : une assistance alimentaire d'urgence a été apportée à 79 527 personnes à travers la modalité de transfert monétaire, soit un taux de réalisation de 246,3% par rapport à la cible initiale de 32 283 personnes ; ce qui a permis de faire face à l'immensité des besoins alimentaires d'urgence exprimés par les récents déplacés au Lac. L'assistance d'abris d'urgence qui a couvert 21 000 personnes (réalisation de 128,6% par rapport à la cible de 16 640 bénéficiaires) a permis d'assurer la protection de récents déplacés liés au conflit et les sinistrés des inondations dues à la saison pluvieuse. Cette assistance a également eu un impact positif sur l'économie des communautés d'accueil et des déplacés et renforcer la solidarité communautaire et cohabitation pacifique entre ces deux communautés à travers l'utilisation de la main d'œuvre locale et l'achat des matériaux locaux de construction dont les nattes entrelacées préparées par les femmes déplacées et de communauté hôte. Le projet de protection a renforcé le suivi de la situation de protection dans neuf nouveaux sites des déplacés avec un accent particulier sur la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles et l'assistance aux personnes à besoin spécifique qui ont bénéficié de 293 abris. Un message de plaider a été fait aux autorités civiles et militaires pour renforcer la protection de plus de 20 000 déplacés que les autorités provinciales planifiaient de relocaliser suite à l'insécurité au tour du village de Diamerom. L'allocation a également renforcé la prévention de la pandémie de COVID-19 à travers l'installation des dispositifs de lavage des mains, la distribution des savons et la diffusion des messages de sensibilisation traduits dans trois langues locales dans les sites des déplacés.

Les financements du CERF ont-ils permis de fournir rapidement une assistance aux bénéficiaires ?

Oui

En partie

Non

Le CERF a-t-il contribué à apporter une réponse dans les temps pour répondre aux besoins pour lesquels l'élément « temps » est critique ?

Oui

En partie

Non

Le CERF a-t-il amélioré la coordination au sein de la communauté humanitaire ?

Oui

En partie

Non

Les fonds du CERF ont-ils contribué à améliorer la mobilisation d'autres sources de financement ?

Oui

En partie

Non

Considérations stratégiques des quatre domaines prioritaires humanitaires¹ :

¹ En janvier 2019, le coordinateur des secours d'urgence (ERC) a identifié quatre domaines prioritaires qui sont souvent sous-financés et peu considérés quand des fonds sont alloués à une action humanitaire. Le ERC a recommandé aux CR/CH d'accorder davantage d'attention à ces quatre domaines en s'assurant qu'ils sont pris en compte

Les projets ont pris en compte les vulnérabilités spécifiques des femmes et filles, enfants, personnes vivant avec handicap à travers le ciblage des bénéficiaires de l'aide et l'organisation de la réponse. Plus de 41 353 filles et femmes, soit 52% de la cible, ont bénéficié de l'assistance alimentaire d'urgence ; plus de 10 200 filles et femmes ont bénéficié du projet d'eau, hygiène et assainissement. 1465 personnes à besoin spécifique, y compris les personnes vivant avec handicap ont bénéficié de la construction de 200 abris d'urgence et 93 abris en dur. Les activités génératrices de revenus (AGR) inscrites dans le projet de protection ont pris en compte les vulnérabilités des femmes et filles parmi les bénéficiaires (180 femmes et 72 hommes pour le transfert monétaire, la distribution des 780 petits ruminants à 260 ménages constitués en majorité des femmes et enfants, la distribution des kits agricoles pour le maraichage à 120 ménages). L'achat des matériaux locaux fabriqués par les femmes a encouragé les autres femmes à entreprendre les activités génératrices des revenus pour contribuer aux besoins du ménage et affirmer le rôle de la femme dans la gestion financière du ménage. Les activités de sensibilisation sur différentes thématiques comme l'hygiène et assainissement, la santé de la reproduction, la protection contre les violences basées sur le genre ont insisté sur le rôle que devraient jouer la femme et l'homme dans la prévention des maladies et le développement intégral de la communauté. Ces activités ont contribué à lutter contre les discriminations basées sur le genre et les pratiques culturelles néfastes qui sont en défaveur de l'égalité du sexe dans plusieurs secteurs, y compris l'éducation.

En dépit de ces actions, la province du Lac reste confrontée d'une part à l'insécurité qui occasionne des nouveaux déplacements (405 000 déplacés selon la DTM de l'OIM d'avril 2021) fragilisant davantage la situation des femmes et des enfants, en particulier les filles et les personnes vivant avec handicap. D'autre part, le sous-développement du Lac est émaillé d'un faible investissement dans plusieurs secteurs dont l'éducation, la santé et la persistance de pratiques culturelles néfastes tolérant les abus et les inégalités du genre, etc. Ceux-ci demeurent des défis importants qui s'inscrivent dans les priorités de l'Equipe humanitaire pays.

Au regard de l'importance et besoins accrus de renforcer les mesures de prévention de la COVID-19 dans les sites des déplacés, le projet de l'Eau, hygiène et assainissement a procédé à une acquisition supplémentaire des dispositifs de lavage de mains, des savons et de diffusion des messages de sensibilisation en langues locales pour prévenir et réduire le taux d'infection de la COVID-19 dans les sites des déplacés. Ce besoin reste entier et mérite des financements supplémentaires.

Tableau 1 : Aperçu de financement (US\$)

Montant total nécessaire à la réponse humanitaire	45 211 037
CERF	4 505 172
Fonds humanitaire commun / Fonds pour les interventions d'urgence (le cas échéant)	0
Autres (bilatéral / multilatéral)	
Financement total reçu pour la réponse humanitaire (par source ci-dessus)	4 505 172

Tableau 2 : Subventions d'urgence du CERF par projet et secteur / cluster (US\$)

Agence	Code du projet	Secteur / cluster	Montant
IOM	20-RR-IOM-023	Abris et articles non alimentaires - Abris et articles non alimentaires	1 000 000
UNHCR	20-RR-HCR-023	Protection - Protection	1 005 176
UNICEF	20-RR-CEF-045	Eau, assainissement et hygiène - Eau, assainissement et hygiène	399 996
WFP	20-RR-WFP-039	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	2 100 000
Total			4 505 172

de manière concrète lors de la priorisation des besoins pour les demandes au CERF. Ces quatre domaines sont : (1) l'appui aux femmes et aux filles incluant la violence basée sur le genre, la santé reproductive et l'autonomisation des femmes ; (2) les programmes ciblant les personnes vivant avec un handicap ; (3) l'éducation dans les crises prolongées ; (4) les autres aspects de la protection. Veuillez-vous référer aux questions et réponses relatives aux quatre domaines prioritaires du ERC [ici](#).

Tableau 3 : Répartition du financement du CERF par modalités de mise en œuvre (US\$)

Total des fonds utilisés directement par les agences des Nations Unies y compris l'acquisition des marchandises de secours	3 712 729
Fonds transférés aux partenaires gouvernementaux *	66 898
Fonds transférés aux partenaires ONG internationales pour mise en œuvre *	448 695
Fonds transférés aux partenaires ONG nationales pour mise en œuvre *	78 000
Fonds transférés aux partenaires de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge *	198 850
Total fonds transférés aux partenaires (IP) *	792 443
Total	4 505 172

* Les chiffres indiqués dans le tableau 3 sont basés sur les rapports de projet (partie II, sections 1) et doivent être cohérents avec l'aperçu des sous-subsventions en annexe.

2. PRIORISATION OPÉRATIONNELLE

Aperçu situation humanitaire :

The Lac region of Chad has witnessed successive waves of displacement since March 2020 as a result of clashes between the Chadian army and non-state armed groups, newly-displacing 32,000 people by early August. Some 12,000 were voluntarily relocated to a new site for increased security, while a remaining group of internally displaced people now resides in sites and communities, together with 10,000 people displaced earlier as a result of the conflict. In this rapidly-evolving context, displacement figures continue to rise, both from conflict and from flooding as heavy rains begin. A recent multi-sectoral assessment highlighted significant needs in terms of food security, shelter; water, sanitation and hygiene; and protection. Insecurity in the Lac region makes humanitarian access difficult and has at times interrupted humanitarian assistance to internally-displaced people, returnees, refugees and the local population. The funding will support four agencies – WFP, UNHCR, IOM and UNICEF – to provide food security, protection, shelter and essential household items, and water, sanitation and hygiene assistance for nearly 49,000 people. In addition to saving lives, the CERF allocation will reinforce the Humanitarian Coordinator's and Humanitarian Country Team's calls for greater humanitarian access in the Lac region.

Utilisation opérationnelle de l'allocation CERF :

In response to this crisis, CERF allocated \$4.5 million on 12 August 2020 from its Rapid Response Window to enable UN agencies and partners to provide life-saving assistance to 48,900 people, including 11,700 women, 13,000 boys and 13,200 girls. The funding will support four agencies – WFP, UNHCR, IOM and UNICEF – to provide food security, protection, shelter and essential household items, and water, sanitation and hygiene assistance. In addition to saving lives, the CERF allocation will reinforce the Humanitarian Coordinator's and Humanitarian Country Team's calls for greater humanitarian access in the Lac region.

Personnes ayant reçu une assistance directe :

L'allocation a atteint 79 527 personnes affectées sur les 42 463 personnes prévues, soit un taux de réalisation de 162,5%. L'assistance alimentaire a atteint 246,3% de sa cible initiale, l'assistance en abris et articles ménagers essentiels a atteint 128,6% de sa cible, tandis que les autres projets de protection et de l'eau, hygiène et assainissement ont atteint 100% de leurs cibles. Le dépassement de la cible est justifié par l'immensité des besoins qui ont conduit les agences à redimensionner la valeur d'assistance pour couvrir plus de personnes dans le besoin.

La stratégie de réponse étant basée sur l'approche intégrée et complémentaire, plusieurs personnes ont été atteintes par l'assistance fournie par différents projets. Le rapportage des personnes atteintes est fait sur la base des rapports des projets en considérant les valeurs supérieures des personnes atteintes par catégorie des bénéficiaires pour éviter le double comptage. Ainsi, la totalité des personnes atteintes dans la catégorie des déplacés prend en compte les personnes assistées par le PAM (59 647 personnes), il en est de même des personnes atteintes de la catégorie des communautés d'accueil (19 880 personnes). Ce qui représente les caseloads supérieurs des personnes atteintes. Les personnes vivant avec handicap prennent en compte les 6 342 personnes, chiffres des personnes atteintes par le projet de protection mis en œuvre par le HCR.

Personnes ayant reçu une assistance indirecte :

Environ 200 000 personnes ont indirectement bénéficié des activités de cette allocation CERF parmi lesquelles 68 000 personnes ont directement été touchées le projet d'hygiène et assainissement à travers la campagne de sensibilisation par la radio locale de Bol, les achats effectués pour l'acquisition des matériels de construction des latrines et des dispositifs de lavage des mains. D'autres bénéficiaires indirectes ont été atteints à travers les activités de monitoring de protection, la mise en place des structures communautaires de protection, la formation des relais communautaires, les fournisseurs des intrants agricoles et d'élevages dans le cadre des activités génératrices des revenus, les fournisseurs des matériaux de construction des abris, l'installation des dispositifs de lavage des mains et les jeunes déplacés engagés dans les équipes des constructeurs d'abris.

Tableau 4 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par secteur / cluster *

Secteur / cluster	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	8 071	7 425	8 716	8 071	32 283	19 882	18 291	21 471	19 883	79 527
Protection - Protection	10 079	9 471	11 457	11 456	42 463	10 079	9 471	11 457	11 456	42 463
Abris et articles non alimentaires - Abris et articles non alimentaires	5 158	4 326	3 910	3 246	16 640	6 611	5 859	4 810	4 122	21 402
Eau, assainissement et hygiène - Eau, assainissement et hygiène	4 784	4 415	5 617	5 184	20 000	6 600	6 400	3 600	3 400	20 000

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

Table 5 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par secteur / cluster *

Categories	Prévu	Atteint
Réfugiés	0	0
Retournés	0	0
Déplacés internes	42 463	59 647
Communautés d'accueil	6 456	19 880
Autres personnes touchées	0	0
Total	48 919	79 527

Tableau 6 : Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF par sexe et âge *

Sexe & âge	Prévu	Atteint	Nombre de personnes handicapées (PwD) assistées grâce au financement du CERF	
			Prévu	Atteint
Femmes	11 693	19 882	1 497	1 497
Hommes	10 956	18 291	1 421	1 421
Filles	13 200	21 471	1 712	1 712
Garçons	13 070	19 883	1 712	1 712
Total	48 919	79 527	6 342	6 342

PARTIE II – APERÇU DES PROJETS

3. RAPPORTS DES PROJETS

3.1 Rapport du projet 20-RR-IOM-023

1. Information sur le projet			
Agence :	IOM	Pays :	Tchad
Secteur / cluster :	Abris et articles non alimentaires	Code du projet :	20-RR-IOM-023
Titre du projet :	Assistance d'urgence pour les récentes personnes déplacées dans la Province du Lac Tchad		
Date de début :	27/08/2020	Date de fin :	26/02/2021
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>
Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :		US\$ 4 358 856
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :		US\$ 0
	Montant reçu du CERF :		US\$ 1 000 000
	Total des sous-subsidations du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :		US\$ 0
	Partenaires gouvernementaux		US\$ 0
	Partenaires ONG internationale		US\$ 0
	Partenaires ONG nationale		US\$ 0
Croix Rouge / Croissant Rouge		US\$ 0	

2. Résumé des résultats obtenus

Le projet Assistance d'urgence pour les personnes récemment déplacées dans la Province du Lac Tchad a été mis en œuvre comme prévu dans le document de projet et ses objectifs ont été pleinement atteints. Grâce à l'appui du fond CERF RR, l'OIM a assisté plus de 21 000 personnes déplacées à cause du conflit en cours dans le bassin du Lac Tchad, à travers la distribution d'Articles Ménagers Essentiels (AME) et Abris d'urgence en tôles.

Un important travail de gestion des ressources du projet et une série de distributions basées sur les besoins spécifiques des ménages, a permis que les cibles préétablies (16.640 personnes) puissent être largement dépassées (21.402 personnes) dans 3 sites d'accueil des déplacés.

3. Modifications

Le projet prévoyait d'assister entre autres 6 000 déplacés de Diarom qui devraient être relocalisés au site de Dabouarom, site de relocalisation des déplacés de Diarom. Cependant, une fois le projet démarré, ce transfert n'a pas eu lieu et les autorités locales ne sont plus intervenues pour effectuer la relocalisation. Après avoir attendu plusieurs semaines, l'équipe du projet, avec notification préalable à OCHA, a décidé d'assister les populations directement dans le site de Diarom, sur lequel l'OIM a construit 300 abris initialement prévus pour Dabouarom. Les bénéficiaires ont été formés à démanteler les abris construits dans le cas où un prochain mouvement de relocalisation aurait lieu dans le futur. Ni le budget ni la cible qui était déjà fixée n'ont subi de changement.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires - Abris et articles non alimentaires									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	5,158	4,326	3,910	3,246	16 640	6 611	5 859	4 810	4 122	21 402
Communautés d'accueil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	5 158	4 326	3 910	3 246	16 640	6 611	5 859	4 810	4 122	21 402
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	173	206	152	180	711	144	123	51	40	358

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Dans le secteur Abris/Articles ménagers essentiels (AME), les bénéficiaires indirects non inclus dans la cible du projet sont les personnes déplacées qui ont fourni la main d'œuvre pour la construction des abris. En effet, l'OIM a négocié avec l'entreprise de construction des abris afin que certaines personnes déplacées qui vivent dans les sites ciblés soient employées dans ces activités. En plus des personnes directement impliquées dans la construction, à travers les activités abris de l'OIM, plusieurs communautés bénéficient indirectement du projet en fournissant des matériaux de construction, comme les nattes entrelacées préparées par les femmes du site de Tagal et auprès desquelles le constructeur s'approvisionne. Il faut aussi considérer l'impact économique positif sur la Province du Lac et précisément sur la préfecture de Baga Sola, issu du fait que tous les matériaux de construction pour les abris et kits AME ont été achetés sur le marché local. Une dynamique de solidarité s'est aussi instaurée entre les fournisseurs de services de construction et les personnes déplacées. En fait, certains des fournisseurs impliqués dans le projet ont décidé d'apporter un appui aux communautés déplacées, en donnant des abris et en habilitant des points d'eau dans les sites ciblés, à leurs propres frais. Les bénéficiaires de ces dons ne sont évidemment pas rapportés dans le cadre de résultats.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	Couvrir les besoins humanitaires en AME et Abris pour les récentes personnes déplacées dans la Province du Lac Tchad			
Résultat 1	Les bénéficiaires du projet trouvent un abri digne dans les sites de déplacement Abris d'urgence et articles non-alimentaires - Abris et biens non-alimentaires			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>				
Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires - Abris et articles non alimentaires			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	Personnes assistées en abris	6,760	6,488	Listes de bénéficiaires
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	L'OIM a pu ajouter 45 abris et par conséquent d'assister 45 ménages. Cependant, la moyenne de personnes par ménages a été légèrement inférieure à l'estimation initiale pour les ménages cibles.			
Activités	Description	Mise en œuvre par		
Activité 1.1	Listage des personnes	OIM		
Activité 1.2	Achat de kits	OIM		
Activité 1.3	Distribution	OIM		
Activité 1.4	Enquête post distribution	OIM		
Résultat 2	Les bénéficiaires du projet reçoivent des articles ménagers essentiel pour s'installer dans les sites de déplacement			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>				
Secteur / cluster	Abris et articles non alimentaires - Abris et articles non alimentaires			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	Personnes assistées en Articles Ménagers Essentiels	9,880	14,914	Listes de bénéficiaires
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	Une dernière opération de distribution pour répondre aux besoins accrus du site de Forkouloum (où 31.000 personnes sont déplacées, selon le Round 14 de la DTM) a été organisée à travers le Cluster Abris/AME en collaboration avec le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) actif dans la Province du Lac Tchad depuis 2020. Ce faisant, un surplus d'articles en stock a pu combler les lacunes du contenu des kits AME du RRM et, pendant une distribution conjointe, les équipes ont pu assister 920 ménages additionnels (5 571			

personnes). A cause de la situation d'insécurité qui a prévalu à Forkouloum vers la fin de février, cette distribution a été effectuée le 4 mars 2021.

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 2.1	Listage des personnes	OIM
Activité 2.2	Achat des kits AME	OIM
Activité 2.3	Distributions	OIM
Activité 2.4	Enquête post distribution	OIM

7. Programmation efficace.

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)² :

Les personnes cibles du projet ont contribué au projet d'une façon multiforme. En premier lieu, elles ont été interrogées par les équipes de terrain lors de leur arrivée dans les sites de déplacés sur leurs besoins spécifiques, ce qui a permis l'adaptation de la réponse. Pendant la mise en œuvre du projet, les bénéficiaires ont pu travailler pour l'entreprise de construction des abris, en fournissant du matériel de construction (en particulier les femmes déplacées), et en apportant leur contribution sur les aspects techniques et structurels des abris. Les bénéficiaires ont été aussi impliqués dans le suivi post-distribution en décembre 2020. Cette enquête visait à percevoir le niveau de satisfaction sur les produits livrés et l'OIM qui a fourni l'assistance. 85% ont dit être contents de leurs abris et 97% des kits AME distribués. Les 15% de répondants ayant émis des avis négatifs disent préférer un abri semi-permanent, ce que ce projet ne permettait pas. 18% des interviewés sur les kits AME, disent avoir vendu leurs kits pour acheter de la nourriture (54% déjà référencés au Sous-Cluster Sécurité Alimentaire) ou payé des dettes (9%), tandis que 27% entre eux n'a pas fourni une raison. Ces réponses donnent un aperçu du niveau de besoins et de vulnérabilité des populations déplacées. Concernant la perception du staff OIM sur le terrain auprès des bénéficiaires, 98,5% ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

L'OIM Tchad a mis en place un mécanisme AAP consolidé au cours de l'année 2020 qui n'est pas exclusivement financé par les fonds CERF. Il est constitué de trois outils : une ligne verte, la collecte de feedbacks à travers les réseaux sociaux et des enquêtes post-distribution/assistance, dont celles liées à l'assistance distribuée grâce aux fonds CERF a été financée dans le cadre du projet. Vu le fort taux d'analphabétisme au Tchad parmi les populations déplacées, une communication directe avec les bénéficiaires a été privilégiée sur des boîtes à plaintes, notamment lors des distributions dans les sites, où certaines personnes approchent l'OIM pour remercier ou poser des questions, ou pendant les rencontres communautaires et à travers les autorités traditionnelles. Les enquêtes post-distribution servent aussi à capter les plaintes et feedbacks des bénéficiaires. En outre, les feedbacks reçus par le mécanisme AAP de l'OIM, quand ils concernent d'autres secteurs, sont rapidement rapportés aux secteurs pouvant y répondre, la plupart du temps le secteur de la sécurité alimentaire et la nutrition, mais aussi les activités génératrices de revenu et la reconstitution des moyens d'existence. Ces demandes sont rapportées aux organisations clés et aux sous-clusters compétents et les bénéficiaires informés des démarches entreprises.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Pour prévenir les incidents de SEA, l'OIM applique une politique de renforcement des capacités et sensibilisation parmi ses équipes, ses partenaires de mise en œuvre, ainsi que ses fournisseurs de services en contact avec les bénéficiaires. Ainsi, des formations régulières sont conduites pour le staff de l'OIM une fois par an au minimum. La ligne verte permet aussi de collecter les rapports de SEA qui sont traités par les points focaux dédiés de l'OIM.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

² Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

Les femmes ont été la cible prioritaire du projet. Plus du 53% des bénéficiaires étaient des femmes ou filles. Les femmes ont aussi été incluses avec succès dans les travaux de construction des abris, d'une façon directe et rémunérée, cela contribuant à la fois positivement à leur intégration et égalité dans des secteurs traditionnellement masculins, et favorisant leur autonomisation. La dynamique en place est désormais consolidée et au-delà des activités spécifiques de ce projet, cette dynamique perdure dans le temps. Finalement, la réponse a été élaborée en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles, spécialement à travers la composition des kits d'hygiène (inclus dans les kits AME). Cette composition a été ajustée dans les dernières années à travers les activités AME et les enquêtes de satisfaction menées auprès des femmes et filles. A titre d'exemple, dans le dernier suivi post-distribution, les femmes et filles ont par exemple exprimé le besoin d'augmenter la fourniture d'articles menstruels, recommandation qui a déjà été incorporée dans les plans de travail futur. Finalement, le staff féminin de l'OIM conduit systématiquement des causeries informelles auprès des femmes et filles dans leurs ménages pour capter leurs besoins et rapporter à l'équipe l'information. Cela sert aussi à suivre et rapporter d'une façon régulière la situation de vulnérabilité ou d'exposition à la violence basée sur le genre.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Bien que le projet ne vise pas exclusivement et spécifiquement les personnes vivant avec handicap, les ménages avec membres vivant avec handicap ont été listés comme des catégories de personnes prioritaires de l'assistance humanitaire. Le projet a pu assister 637 ménages composés par des personnes âgées et 358 ménages avec des personnes vivant avec handicap. Pendant les enregistrements, les personnes âgées ayant une forme de handicap ont été enregistrées comme âgée au lieu de vivant avec handicap, le nombre de personnes vivant avec handicap étant dès lors plus élevé que celui rapporté.

En parallèle, l'OIM est en train de travailler sur un mécanisme de référencement direct des cas de handicap parmi la population déplacée, en partenariat avec les partenaires humanitaires et étatiques qui travaillent directement en soutien aux personnes vivant avec handicap.

f. Protection :

L'OIM travaille toujours en assurant la sécurité et la protection des personnes déplacées, lors des interventions directes, telles que les distributions et sensibilisations. De même, le travail de sensibilisation préalable aux distributions permet aux chefs de sites et à la communauté entière de se préparer et à l'OIM d'implanter un « parcours » pour les activités de distribution qui soit clair et défini sous surveillance du staff OIM et du personnel militaire.

La dotation des abris fait aussi partie des activités de protection, du moment que l'abri sécurisé (avec cadenas) augmente le niveau de protection des occupants contre les agressions et les vols. Bien que la majorité des personnes déplacée voudrait être assistée avec des abris semi-permanents, la conception des kits abris et leur construction s'est faite grâce aux consultations préalables avec les communautés et spécifiquement avec les bénéficiaires ciblés, pour la plupart composés par des femmes cheffes de ménage.

Un aspect particulier dans le déroulement de ce projet a été la mise en place de mesures réduisant la possibilité de propagation de la COVID-19 pendant les activités de terrain parmi les personnes affectées. Pour ce faire, les équipes de l'OIM et ses partenaires ont été dotés d'équipements de protection contre la Covid-19 tels que les masques, cache-nez ou gel hydroalcoolique. Ces équipes ont opéré avec un comportement de précaution, en sensibilisant les communautés sur la distanciation physique lors des distributions, en installant des dispositifs de lavage des mains à l'entrée des sites de distribution, en marquant au sol la position à prendre par les bénéficiaires lors des distributions et en définissant des parcours d'entrée et sortie clairs pour la gestion des queues.

g. Éducation :

Pas pertinent au projet

Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	N/A

8. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/2819161041530780
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/2949560141824202
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/2979330155513867
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3059345607512321
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3114865728626975
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3170668469713367
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3171495606297320
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3180076598772554
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3209663845813829
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3257785847668295
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3299307413516138
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3385274404919438
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3455448134568731
Post Facebook	https://www.facebook.com/OIMCHAD/posts/3324134877700058
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1268496018267688961
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1272828284313710592
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1291023416057790465
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1291029184375140352
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1298203073098190848
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1308679463991992320
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1313413835714449409
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1316294605902622720
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1316357218414059521
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1324371999129587712
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1324648132509110272
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1324647538390147075
Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1334128563734384640

Post Twitter	https://twitter.com/iomchad/status/1334128083520122880
Video story of IDP	https://youtu.be/2W_IMEAZbDE
Video IOM shelter activities	https://youtu.be/3M87MtqsCo8
Video IOM NFI activities	https://youtu.be/ujVOshaFJXw

3.2 Rapport du projet 20-RR-HCR-023

1. Information sur le projet			
Agence :	UNHCR	Pays :	Tchad
Secteur / cluster :	Protection	Code du projet :	20-RR-HCR-023
Titre du projet :	Protection et assistance d'urgence aux populations déplacées dans la province du Lac Tchad		
Date de début :	01/09/2020	Date de fin :	28/02/2021
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>

Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 6 907 719
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 408 619
	Montant reçu du CERF :	US\$ 1 005 176
	Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 485 498
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 66 898
	Partenaires ONG internationale	US\$ 141 750
	Partenaires ONG nationale	US\$ 78 000
	Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 198 850

2. Résumé des résultats obtenus

L'attaque de Bohoma en mars 2020 par les éléments de Boko Haram a contraint les populations civiles à quitter leurs villages pour se réfugier dans d'autres localités portant ainsi le nombre de nouveaux sites à neuf (9) dans la province au moment de la soumission du projet. Les fonds CERF ont permis à ce moment au HCR de renforcer le Monitoring de Protection avec un accent mis sur la prévention et la lutte contre les SGBV dans trois (3) des neuf (9) nouveaux sites qui sont Amma, Diamerom et Fourkoulom. Concrètement, les fonds ont permis de construire 200 abris d'urgence et 93 abris durables au profit de 293 ménages (1465 individus) comme réponse à la prise en charge des Personnes à besoins spécifiques. Dans le cadre de la lutte et la prévention contre les SGBV, le partenaire APLFT a pu identifier, documenter et référer 31 cas de SGBV dans les trois sites couverts par le projet. Il s'agit de 11 cas de violences psychologique, six cas d'agressions physiques, trois cas de viols, neuf cas de dénis de ressources et deux cas d'agressions sexuelles. En outre, pour promouvoir la participation communautaire aux activités de prévention et de réponse aux SGBV, six structures communautaires ont été mises en place (trois comités SGBV et trois comités des hommes engagés). A travers un fonctionnaire qualifié dans les SGBV qui a été recruté, dix (10) séances de formation sur divers thèmes relatifs aux SGBV ont été menées aussi bien aux acteurs humanitaires qu'aux bénéficiaires. Le partenaire IRC, s'est focalisé sur la formation des agents des centres de santé et sur la prise en charge des cliniques des SGBV. Des séances de sensibilisation (18) toujours sur les thèmes en lien avec les SGBV ont pu toucher 1582 personnes (852 hommes et 730 femmes). En ce qui concerne les activités du monitoring de protection mises en œuvre par la CRT, six comités de Protection communautaire en général et spécifiquement les comités de protection de l'enfant ont été mis en place sur les trois sites et 3 relais communautaires ont été recrutés (un relais par site). Des activités génératrices de revenus mises en œuvre par INTERSOS ont permis de donner du cash à 252 ménages (180 femmes et 72 hommes). Dans le cadre de l'élevage, 780 petits ruminants ont été distribués à 260 ménages. Pour le maraichage, 120 ménages regroupés dans six groupements sur le site de Forkoulom ont bénéficié des kits agricoles (brouettes, motopompes, houes...) et des semences. Enfin, les fonds ont permis au partenaire gouvernemental (CNARR) de recruter des administrateurs de sites pour aider à la bonne gestion, coordination et gestion des sites pris en compte par le projet.

3. Modifications

Le projet mis en œuvre avec les fonds CERF a connu des contraintes liées aux effets de la pandémie COVID-19 et les restrictions sécuritaires dues aux exactions de Boko Haram dans la province du LAC. L'impact de COVID ayant entraîné la fermeture momentanée des frontières n'a pas permis au partenaire IRC de commander les kits post-viol comme initialement prévu dans le projet. Aussi, le développement sécuritaire et les aléas climatiques (montée des eaux) ont rendu pendant les derniers mois, le site de Diamerom, difficile d'accès aux partenaires. L'analyse de ces difficultés ont permis de réorienter certaines lignes budgétaires (kit post viol) dans les activités telles que la construction des abris au profit des personnes à besoins spécifiques.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Protection - Protection									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	10 079	9 471	11 457	11 456	42 463	10 079	9 471	11 457	11 456	42 463
Communautés d'accueil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	10 079	9 471	11 457	11 456	42 463	10 079	9 471	11 457	11 456	42 463
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	1 497	1 421	1 712	1 712	6 342	1 497	1 421	1 712	1 712	6 342

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

En plus des personnes déplacées internes, le projet a eu un impact significatif sur les communautés hôtes (Diamerom, Amma et Fourkoulom), les partenaires humanitaires, les autorités administratives, judiciaires et traditionnelles. Pour le monitoring de protection, la mise en place des structures communautaires a pris en compte les communautés d'accueil. Dans le cadre de la prévention et de la prise en charge holistique des SGBV, des séances de formations ont été menées à l'intention des acteurs pouvant influencer sur le changement de comportement et les auteurs potentiels des SGBV. C'est ainsi que des comités des « hommes engagés » identifiés comme une composante non négligeable dans la lutte contre les SGBV ont été formés sur chaque site pour participer aux activités de prévention contre les SGBV. Dans le cadre des activités génératrices des revenus, les groupements ont été constitués en prenant en compte des autochtones qui ont par le fait bénéficié aussi des assistances.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet Améliorer la protection et fournir une assistance d'urgence aux 42463 personnes déplacées sur les sites de Diamerom, Amma et Forkoulom dont 6342 personnes Handicapées

Résultat 1 Risque des violences sexuelles et sexiste moindre et renforcement de la qualité d'intervention.

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster	Protection - Protection			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	Nombre de personnes, vivant dans des zones accessibles aux travailleurs humanitaires, incluses dans les activités de monitoring de Protection	42463	42463	Rapports d'activités de la CRT, INTERSOS et APLFT
Indicateur 1.2	Nombre de cas de violence sexuelle et sexiste signalés dans lesquels les victimes reçoivent une assistance médicale	200	31	Rapport de projet APLFT
Indicateur 1.3	Nombre de partenaires, de fonctionnaires gouvernementaux et du HCR formés à la prévention et à l'intervention en matière de violence sexuelle et sexiste	20	20	Rapport d'activités de APLFT et CRT
Indicateur 1.4	Nombre de cas signalés de violence sexuelle et sexiste dans lesquels les victimes reçoivent des conseils psycho-sociaux	200	31	Rapport d'activités de APLFT
Indicateur 1.5	Nombre de conseillers ou relais communautaires formes	12	12	Rapport de formations CRT/APLFT
Indicateur 1.6	Nombre de personnes ayant des besoins spéciaux et recevant une assistance financière pour les Activités génératrices de revenus AGR	303	252	Rapport d'activités d'INTEROS
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	Le monitoring de protection a pu atteindre les 80% de personnes vivant sur les trois sites. Cependant, le travail de prévention réalisé et les mesures de mitigation des risques de SGBV pris dans le cadre de ce projet ont amélioré la connaissance de la population des outils disponibles et a éventuellement abouti en moins cas de SGBV que prévu. Tous ces cas ont été pris en			

charge par le partenaire APLFT. En outre, le nombre réduit de cas identifiés et pris en charge (31) par rapport à la cible (200) s'explique par (1) la réticence des populations à dénoncer les incidents de VBG du fait des pesanteurs socioculturelles et religieuses, (2) la durée assez courte pour l'exécution du projet, (3) mais aussi et surtout par l'impact très positif des activités de prévention et de mitigation des risques (18 campagnes de sensibilisations communautaires effectuées contre 12 prévues). Toutefois les structures communautaires de protection mises en place dans le cadre du projet poursuivent leurs activités de prévention, d'identification et de référencement des cas dont 9 ont été signalés en janvier et en février 2021. Cependant l'assistance financière n'a été donnée qu'à 252 ménages car l'évaluation des besoins avec les bénéficiaires a fait ressortir des besoins en matériel pour les AGR. C'est ainsi que des petits ruminants (780 chèvres) ont été achetés pour 260 ménages et des matériels agricoles ont été distribués à 120 ménages.

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 1.1	Renforcement des activités de Monitoring de Protection Sensibilisation communautaire sur la protection y compris la cohabitation pacifique	CRT
Activité 1.2	Dotations en équipements / matériels et médicaments de prise en charge des cas de VBG dans les points de prestation de services Mise en place de services référence des cas et prise en charge holistique des VBG	IRC
Activité 1.3	Déploiement du personnel qualifié pour la prise en charge de cas de VBG	CRT/HCR
Activité 1.4	Mise en place, formation et appui matériel des membres des mécanismes communautaires de gestion de cas	APLFT
Activité 1.5	Mise en place d'un mécanisme de collecte de données et Renforcement des systèmes d'alerte précoce des cas de VBG dans les communautés.	APLFT

Résultat 2 Renforcement et intensification de la mobilisation communautaire

Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui Non

Secteur / cluster Protection - Protection

Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	Nombre des structures communautaires appuyées ou soutenues	20	20	Rapports APLFT et CRT
Indicateur 2.2	Nombre des campagnes de sensibilisation communautaires menées sur les sites	12	18	Rapport d'activités APLFT
Indicateur 2.3	Nombre des partenaires formés en coordination et gestion des sites/camps	10	10	Rapport de Formation conjointe Protection/CCCM
Indicateur 2.4	Nombre d'initiatives de planification conjointe conduites avec les personnes prises en charge	3	3	Rapports d'évaluation sur les sites Amma, Diamerom et Forkolom

Indicateur 2.5	Nombre des sites bien coordonnés et gérés	03	3	Rapports d'activités de CRT, APLFT et CNARR
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur		Tous les indicateurs ont été bien atteints grâce à une programmation cohérente des partenaires de mise œuvre. La nécessité de sensibiliser les bénéficiaires sur les risques de protection en générale et ceux liés aux SGBV en particulier a conduit le partenaire APLFT à mener 18 séances de sensibilisation au lieu de 12.		
Activités	Description	Mise en œuvre par		
Activité 2.1	Mise en place et renforcement des structures communautaires dans les sites de déplacé	CRT et APLFT		
Activité 2.2	Enregistrement et documentation des réfugiés & IDPs	HCR/CNARR		
Activité 2.3	Appui aux femmes et filles cheffes de ménages et familles avec des membres à besoins spécifiques/victimes VBG via l'octroi d'AGR	INTERSOS		

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)³ :

Le projet fait suite aux différentes évaluations multisectorielles menées suite aux alertes des mouvements de populations. Ces évaluations ont été conduites selon l'approche participative prenant en compte l'âge, le genre et la diversité. Des discussions en groupe (focus groupe) ont permis d'identifier les problèmes/besoins de protection ayant fait l'objet de la soumission. L'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet a été effective à travers les structures communautaires mises sur pieds pouvant permettre aux bénéficiaires de donner leurs avis. Des informateurs clé et des relais communautaires sont les membres de la communauté prenant activement part à la mise en œuvre.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Le projet a mis sur pieds dans tous les secteurs des mécanismes de retour d'information. Dans le cadre des SGBV, des centres d'écoute ont été construits sur les trois sites afin de garantir la confidentialité dans la collecte et le traitement d'information. Des réunions régulières ont été tenues pour permettre aux bénéficiaires de donner leur avis et d'être au même niveau d'information que les acteurs de mise en œuvre. Pendant ces réunions, les plaintes sont recueillies pour être soumises au comité de gestion de plaintes. Pour le volet Moyens de subsistances, des visites à domicile pour les ménages bénéficiant d'aide pour les AGR ont permis à la fois de suivre les activités et d'avoir le retour d'information sur le projet.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Le projet a prévu des séries de renforcement de capacités de tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre sur plusieurs thèmes de protection. Pendant ces formations, les modules sur les PSEA ont été développés en lien avec les SGBV. Des informations claires (affiches, adresse de mail, numéro de téléphones) ont été données pour assurer la connaissance et dissémination des outils de protection pour la prévention des exploitations et les abus sexuels.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

L'égalité des sexes et la promotion de l'autonomisation de femmes/filles ont été assurées pendant la mise en œuvre du projet. Ainsi, les structures communautaires ont été composées à parité homme/femme dans les trois sites. Le projet a mis l'accent sur l'autonomisation des femmes/filles à travers l'aide aux activités génératrices de revenus réservées uniquement aux femmes telles que le commerce de poisson, le groupement de transformation des produits agricoles. Aussi pendant les réunions préparatoires des activités, les femmes ont

³ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

eu leur focus groupe séparément avec les hommes afin de créer un espace de parole pour les femmes et de discuter sur leurs problèmes et besoins spécifiques liés aux activités du projet. De plus, les personnes vulnérables ont été aussi écoutées et leurs opinions sont prises en compte dans les activités

e. Personnes handicapées (PwD) :

Considérées comme des personnes à besoins spécifiques, les personnes vivant avec handicap ont singulièrement été ciblées pour des assistances appropriées. Des abris durables leur ont été construits.

f. Protection :

La protection des personnes affectées a été même l'objet du projet. En effet la collecte et l'analyse des incidents de protection dans le cadre du Monitoring de Protection ont permis d'apporter des réponses aux différentes violations des droits humains. Des séances de sensibilisation sur les risques de protection des enfants, des violences sexuelles et sexistes et l'inclusion des personnes à besoins spécifiques ont été menées aussi bien en faveur des bénéficiaires qu'à l'intention des acteurs de protection. Des réponses ont été développées dans le cadre de la prise en charge holistiques des SGBV (référencement, réponse socio-économique, assistance judiciaire, assistance médicale...) Pour permettre aux bénéficiaires vulnérables (PBS) de développer des activités pouvant leur permettre de se prendre en charge, des activités génératrices de revenus ont été financièrement soutenues en vue de l'autonomisation des femmes/filles.

g. Éducation :

RAS

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Oui, le PTM est un composant	Oui, le PTM est un composant	252

L'assistance en cash fait à travers un partenaire financier a permis aux bénéficiaires d'acheter directement sur le marché les produits pouvant les aider à développer des petits commerces. Le cash dans le cadre de ce projet étant sans restriction, les bénéficiaires ont eu la possibilité de l'utiliser dans le cadre de la sécurité alimentaire.

Paramètres de modalité PMT / de bons d'achat :

Activité spécifique (y compris le # d'activité du cadre de résultats ci-dessus)	Nombre de personnes	Valeur du cash (US\$)	Secteur / cluster	Restriction
CASH	252	US\$ 34352	Sécurité alimentaire - Agriculture (y compris l'élevage, la pêche et autres moyens d'existence agricoles)	Sans restriction

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Profil des sites

https://cccmcluster.org/sites/default/files/2020-12/CHDBG_Profile%20du%20site%20de%20Aamma%20D%C3%A9cembre%202020_0.pdf

3.3 Rapport du projet 20-RR-CEF-045

1. Information sur le projet			
Agence :	UNICEF	Pays :	Tchad
Secteur / cluster :	Eau, assainissement et hygiène	Code du projet :	20-RR-CEF-045
Titre du projet :	Assistance d'urgence pour assurer l'accès aux services d'assainissement et d'hygiène dans les sites des personnes déplacées		
Date de début :	01/09/2020	Date de fin :	28/02/2021
Révisions :	Extension sans cout <input type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input type="checkbox"/>

Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 1 800 000
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 0
	Montant reçu du CERF :	US\$ 399 996
	Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 126 706
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 0
	Partenaires ONG internationale	US\$ 126 706
	Partenaires ONG nationale	US\$ 0
	Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0

2. Résumé des résultats obtenus

Grâce à cette subvention du fond CERF, UNICEF en partenariat avec World Vision, a permis à 20 000 personnes d'accéder aux nouvelles installations sanitaires et ainsi rompre avec la défécation en plein air et limiter les risques liés à un environnement insalubre. Ces 1 000 latrines construites dont 310 à Diamerom, 433 à Fourkoulom et 257 à Amma ont contribué à réduire la défécation à l'air libre et permis de réduire les maladies diarrhéiques sur ces sites de déplacés. Pour renforcer les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement 69 relais communautaires, 250 membres de comités d'hygiène et d'assainissement (200 initialement prévus) et six creieurs publics ont été formés sur les mesures barrières dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la COVID-19. Dans les lieux publics et les sites de regroupement, 300 dispositifs de lavage des mains ont été installés et rendus fonctionnels. Des messages de sensibilisations et des mesures sur la prévention et contrôle des infections (PCI-WASH) sont diffusés en trois langues locales via la radio Kadaye de Bol. Cela a permis de rendre accessibles des messages dans les langues locales facilement assimilables par la population cible. Ce projet a ainsi permis de sensibiliser 42 283 personnes et à améliorer leur condition d'hygiène et d'assainissement dans les sites de déplacés internes de Diamerom, Fourkoulom et Amma dans le département de Kaya dans la province du Lac, entre septembre 2020 et février 2021.

3. Modifications

Dans le cadre du volet sur la prévention de la lutte contre la COVID-19, il était prévu initialement l'acquisition et l'installation de 150 kits de lavage des mains dans les lieux publics sur les sites des personnes déplacées. Au regard de l'importance et des besoins accrus, World Vision en accord avec UNICEF, a acheté et distribués 150 dispositifs de lavage des mains supplémentaires dans les trois sites, engendrant un coût supplémentaire de US\$ 15,503. C'est un changement positif car l'indicateur de ce résultat s'est vu doubler et les dispositifs supplémentaires ont permis de renforcer la lutte contre la COVID-19 au niveau communautaire par le biais du lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon. Pendant toute cette période d'intervention, le taux d'infection à la COVID-19 a baissé et surtout sur les sites de déplacés (Rapport de la situation épidémiologique de la COVID-19 au Tchad)

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Eau, assainissement et hygiène - Eau, assainissement et hygiène									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	4 784	4 415	5 617	5 184	20 000	6 600	6 400	3 600	3 400	20 000
Communautés d'accueil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 784	4 415	5 617	5 184	20 000	6 600	6 400	3 600	3 400	20 000
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	63	58	41	38	200	63	58	41	38	200

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Environ 68,000 ont été indirectement touchées par le projet. La campagne de sensibilisation conduite par la radio Kadaye de Bol a permis de rejoindre toute la population de la ville. De plus, la radio émet de Bol et couvre plusieurs villages dans un rayon de 40 km autour de la ville ainsi que les sites des personnes déplacées et réfugiés que le projet ne couvrait pas initialement.

En plus de cette activité de sensibilisation, les prestataires des services provinciaux ont bénéficié indirectement des activités du projet à travers la fourniture de matériaux et matériels de construction des latrines, l'achat au niveau local des dispositifs de lavage des mains et des kits NFIs et le recrutement de la main d'œuvre locale pour la mise en œuvre des activités sur le terrain.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	L'objectif du projet est d'améliorer l'accès aux services d'hygiène et d'assainissement des personnes déplacées dans les sites de Amma, Diamérom et Fourkoulom, dans la province du Lac.			
Résultat 1	Les déplacés des sites de Amma, Diamérom et Fourkoulom ont accès aux installations sanitaires d'urgence selon les standards sphères et sont sensibilisés sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Eau, assainissement et hygiène - Eau, assainissement et hygiène			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>				
Secteur / cluster	Eau, assainissement et hygiène - Eau, assainissement et hygiène			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	Nombre de personnes bénéficiant de latrines qui respectent l'intimité et la sécurité des filles et des femmes	20,000	20,000	Rapport d'activités World Vision International Base de données UNICEF
Indicateur 1.2	Nombre de personnes sensibilisées sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement par les méthodes porte à porte	20,000	20,000	Rapport d'activités World Vision International
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur		RAS		
Activités	Description	Mise en œuvre par		
Activité 1.1	Construction de latrines d'urgence suivant les normes sphères	World Vision International		
Activité 1.2	Mise en place et suivi des comités d'hygiène dans les sites de Amma, Diamérom et Fourkoulom	World Vision International		
Activité 1.3	Sensibilisation des personnes déplacées internes sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, incluant l'hygiène menstruelle, par la méthode porte à porte	World Vision International		
Activité 1.4	Distribution de savons dans les sites de Amma, Diamérom et Fourkoulom	World Vision International		
Activité 1.5	Distribution de kits d'entretien des latrines aux comités d'hygiène	World Vision International		
Activité 1.6	Conduite d'une enquête CAP initiale et finale	World Vision International		
Résultat 2	Les déplacés des sites de Amma, Diamérom et Fourkoulom sont sensibilisés sur les mesures barrières dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la COVID-19.			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				

Secteur / cluster	Eau, assainissement et hygiène - Eau, assainissement et hygiène			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 2.1	Nombre de personnes sensibilisées sur les mesures barrières contre la COVID-19	42,283	68,000	Rapport d'activités World Vision International
Indicateur 2.2	Nombre de relais communautaires et membres des comités d'hygiène formés sur les mesures barrières contre la COVID-19	200	250	Rapport d'activités World Vision International
Indicateur 2.3	Nombre de dispositifs de lavage des mains installés et utilisés	150	300	Rapport d'activités World Vision International

Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	<p>L'indicateur 2.1 sur le nombre de personnes sensibilisées sur les mesures préventives contre la COVID-19 sur les trois sites d'intervention a été dépassé, puisque les campagnes de sensibilisation ont permis de rejoindre les populations hôtes de Bol et des villages environnants.</p> <p>L'indicateur 2.2 sur le nombre de relais et de membres de comités en charge de la sensibilisation est passé de 200 à 250 pour soutenir la facilitation et la communication sur les risques sanitaires. Cette augmentation a été soutenue par l'UNICEF pour permettre de sensibiliser le maximum de personnes dans les ménages, les lieux publics et les sites de regroupement sur les bonnes pratiques d'hygiène et la prévention contre la COVID-19.</p> <p>Ensuite, l'indicateur 2.3 sur les dispositifs de lavage des mains est passé de 150 à 300 unités. Ces changements sont dus aux besoins exprimés sur le terrain pour renforcer les mesures préventives contre la COVID-19 dans les lieux de regroupement. Ces différentes variations ont permis d'améliorer les conditions de vie sanitaires sur les sites de déplacés de Fourkoulom, Amma et Diamérom.</p>
--	---

Activités	Description	Mise en œuvre par
Activité 2.1	Sensibilisation des personnes déplacées internes sur les mesures barrières contre la COVID-19 par les activités de sensibilisation de masse (médias locaux, crieurs publics)	World Vision International
Activité 2.2	Formation des comités d'hygiène et relais communautaires sur les mesures barrières contre la COVID-19	World Vision International
Activité 2.3	Installation et suivi des dispositifs de lavage des mains dans les lieux publics sur les sites des personnes déplacées internes de Amma, Diamérom et Fourkoulom	World Vision International

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP) ⁴ :

⁴ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

Durant la phase de planification et pendant la mise en œuvre du projet, les bénéficiaires furent impliqués dans toutes les prises des décisions à tous les niveaux. Les représentants des communautés ont été invités à assister au lancement du projet avec les partenaires présents dans la province du Lac à Bol. Sur le terrain, les communautés à travers leurs leaders et les responsables communautaires ont été régulièrement consultés, en particulier les femmes et les groupes d'associations de jeunes par l'organisation de focus groupes. Ces séances de sensibilisation et d'information ont permis aux jeunes d'exprimer leur voix sur les rôles et responsabilités dans la promotion aux bonnes pratiques d'hygiène et la communication sur les risques sanitaires liés à la COVID-19. Ces populations bénéficiaires ont par la suite accompagné les séances de distribution des savons, l'installation des dispositifs de lavage des mains, la construction des latrines, et la réalisation des activités de sensibilisation. Les personnes vivant avec un handicap ont été prises en compte lors de la distribution des items WASH et NFIs et également pendant la construction des latrines. Les points de vue et propositions sont recueillis à travers des boîtes sur les sites des activités. Cette approche permet de documenter la perception des populations et les bonnes pratiques pour améliorer la qualité des interventions et garantir la pérennisation des actions sur le terrain.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Dans tous les sites d'intervention, des boîtes à outils ont été mises en place pour recueillir les plaintes et les retours d'informations. Une équipe a été mise en place composée des leaders communautaires pour remonter toute forme d'abus mettant en cause les principes humanitaires. L'équipe suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage de World Vision était chargée d'évaluer avec les communautés les mesures correctives. Cela se déroulait dans un cadre bien organisé sous forme de rencontre et d'échange (acteurs de mise en œuvre et bénéficiaires).

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Au cours de la mise en œuvre de ce projet, la dimension PSEA a été prise en compte. Dès le départ, nous avons mis en place des boîtes de réception des plaintes PSEA chez le responsable de quartier où les populations venaient déposer les plaintes et une équipe de prise en charge rapide des victimes organisait le transfert des cas selon les abus. Les enregistrements se faisaient au téléphone dans la discrétion totale. Puis, l'équipe d'assistance sociale de World Vision se chargeait d'orienter les cas dans un centre spécialisé de prise en charge préalablement identifiés de commun accord avec les autorités provinciales.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Ce projet ayant permis à plus de 68 000 personnes d'améliorer leurs pratiques sanitaires à travers les services d'hygiène et d'assainissement a pris en compte la dimension genre, en particulier les réalités des femmes et des filles. Au cours de la mise en œuvre, l'emphase a été mise sur la séparation des latrines construites afin de respecter l'intimité des filles et femmes. Les ménages composés de plus de femmes et filles ont été suffisamment dotés de kits d'hygiène en prenant en compte la gestion de l'hygiène menstruelle. Pendant les formations de relais communautaires, les femmes ont été représentées dans toutes les instances de sensibilisation et démonstration des gestes barrières contre la COVID-19. Les animateurs, au cours de leur facilitation, ont sensibilisé sur les mesures de protection des enfants, des filles et des femmes contre toutes les formes d'abus sexuels et cela pendant toute la durée du projet.

e. Personnes handicapées (PwD) :

Les interventions eau, hygiène et assainissement réalisées dans le cadre de ce financement ont pris en compte spécifiquement les personnes vivant avec un handicap. Au niveau de la réalisation des infrastructures d'assainissement, les latrines réalisées ont tenu compte des personnes en situation d'handicap en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite et la sécurité des femmes par la séparation des latrines hommes/femmes). Pendant les campagnes de sensibilisation et la formation sur l'hygiène, les personnes vivant avec un handicap ont participé aux activités en sensibilisant sur les mesures préventives contre la COVID-19 et les bonnes pratiques sanitaires. Il est également à noter que les personnes âgées ont été pris en compte dans le cadre toutes les opérations sur le terrain, notamment la distribution des kits WASH et la construction des latrines.

f. Protection :

Le projet accordait une place capitale à la préservation et promotion des droits des personnes touchées directement ou indirectement par les interventions du projet. Les droits des femmes, des enfants, des minorités et des groupes vulnérables (personnes vivant avec le VIH,

personnes en situation de handicap, personnes âgées) ont été pris en compte que ce soit au niveau du ciblage ou de l'accès aux activités proposées. Le projet veillait à respecter les principes humanitaires d'humanité, d'indépendance, de neutralité et également celui du « do no harm » au sein des communautés cibles du projet. Aussi, une attention particulière est apportée aux questions de protection durant l'ensemble du cycle de projet ; l'accès à l'assistance de tous les groupes marginalisés et les catégories très pauvres, est garanti de manière équitable et juste.

g. Éducation :

Pendant ce projet, les aspects liés à l'éducation n'ont pas été directement pris en compte. Néanmoins, les interventions ont permis de renforcer les connaissances sur les mesures d'hygiène à travers l'éducation à l'assainissement et l'hygiène et l'amélioration des connaissances sur les mesures sanitaires.

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Non	Non	NA

9. Visibilité des activités financées par le CERF

Titre	Lien web / source
Facebook	https://www.facebook.com/UNICEFChad/posts/2516824165107848
Twitter	https://twitter.com/UNICEFChad/status/138914277544519687

3.4 Rapport du projet 20-RR-WFP-039

1. Information sur le projet			
Agence :	WFP	Pays :	Tchad
Secteur / cluster :	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	Code du projet :	20-RR-WFP-039
Titre du projet :	Appui aux communautés affectées par l'insécurité alimentaire au Tchad, Province du Lac Tchad		
Date de début :	01/08/2020	Date de fin :	31/01/2021
Révisions :	Extension sans cout <input checked="" type="checkbox"/>	Redéploiement des fonds <input type="checkbox"/>	Reprogrammation <input checked="" type="checkbox"/>

Financement	Montant total des besoins du secteur pour répondre à l'urgence :	US\$ 28 649 139
	Financement total reçu pour la réponse sectorielle de l'agence à l'urgence en cours :	US\$ 3 881 617
	Montant reçu du CERF :	US\$ 2 100 000
	Total des sous-subsventions du CERF transférées aux partenaires de mise en œuvre :	US\$ 180 239
	Partenaires gouvernementaux	US\$ 0
	Partenaires ONG internationale	US\$ 180 239
Partenaires ONG nationale	US\$ 0	
Croix Rouge / Croissant Rouge	US\$ 0	

2. Résumé des résultats obtenus

Les fonds CERF avec des financements additionnels d'autres bailleurs, ont permis au PAM de répondre aux besoins croissants d'assistance alimentaire d'urgence des personnes déplacées vulnérables dans la Province du LAC. Grâce à cette subvention du CERF, le PAM a pu assister 79,527 personnes déplacées et retournées au Lac, spécifiquement dans les départements de Mamdi et Kaya sur 3 mois (Septembre à Novembre 2020). Le nombre de personnes en besoin d'assistance a doublé avec la prise en compte des nouveaux déplacés surtout à partir d'Octobre 2020. Le PAM a par conséquent dû réduire la ration à 78% pour pouvoir couvrir plus de personnes en besoin d'assistance, tout en tenant compte de leur niveau de vulnérabilité. Ainsi, les bénéficiaires ont reçu des transferts monétaires sous forme de cash ou de bons d'achats d'une valeur moyenne de \$0.28/p/jour, équivalent à USD 8.34/p/mois (soit 78% d'une ration complète de \$0.36/p/jour).

3. Modifications

Les fonds reçus du CERF complétés avec d'autres contributions ont permis au PAM de fournir une assistance alimentaire d'urgence et adaptée aux personnes déplacées et retournées vulnérables dans la province du LAC. Initialement, le PAM avait proposé de fournir l'assistance par des transferts monétaires aux quatre sites spécifiques qui sont situés dans la province du Lac : Kousseri Fourkoulom, Fourkoulom Nord et Doum Doum. Toutefois, à la suite d'une augmentation soudaine des personnes déplacées vulnérables qui ont eu besoin d'assistance, le PAM a décidé d'élargir la couverture des transferts monétaires aux départements du Mamdi et Kaya. Le nombre de personnes déplacées a augmenté pour atteindre 336,000 personnes en octobre 2020. Ceci à cause des inondations et des fortes pluies qui ont duré d'août jusqu'en octobre. De plus, l'insécurité dans la région continue d'être une menace qui force de plus en plus de déplacements dans la province. Pour répondre aux besoins croissants de ces populations et tenant compte du niveau de vulnérabilité spécifique des déplacés, la valeur moyenne des rations distribuées a été réduite à USD 0.28 personne/jour par rapport à USD 0.36 /personne/jour (une ration complète) qui avait été proposée, soit 78% de couverture de la ration complète. De plus, la période de distribution a été réduite de 4 mois à 3 mois.

4. Nombre de personnes assistées directement grâce au financement du CERF au niveau du projet *

Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire									
Catégorie	Prévu					Atteint				
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Filles	Garçons	Total
Réfugiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retournés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacés internes	6 457	5 940	6 973	6 457	25 827	14 912	13 719	16 104	14 912	59 647
Communautés d'accueil	1 614	1 485	1 743	1 614	6 456	4 970	4 572	5 367	4 971	19 880
Autres personnes touchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8 071	7 425	8 716	8 071	32 283	19 882	18 291	21 471	19 883	79 527
Personnes handicapées (PwD) sur le total										
	282	261	305	282	1 130	699	640	751	696	2 786

* Les chiffres représentent les meilleures estimations des personnes directement soutenues par le financement du CERF. La ventilation par sexe et âge représente les femmes et les hommes de 18 ans et plus, les filles et les garçons de moins de 18 ans.

5. Personnes indirectement ciblées par le projet

Dans le cadre de ce projet, il s'agit de la distribution alimentaire directe aux bénéficiaires ciblés spécifiquement pour ces activités. Il n'y a donc pas eu de personnes qui ont bénéficié indirectement de ce projet.

6. Cadre de résultats du projet CERF

Objectif du projet	Sauver des vies des communautés affectées par l'insécurité alimentaire et les mouvements migratoires causés par l'insécurité et contribuer à atteindre la faim zéro dans les zones touchées.			
Résultat 1	32,283 hommes, femmes, garçons et filles vulnérables à l'insécurité alimentaire reçoivent une assistance alimentaire adéquate pendant 6 mois.			
Le résultat prévu a-t-il été modifié par une reprogrammation après la phase d'application ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				
Secteur / cluster	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire			
Indicateurs	Description	Valeur cible	Valeur atteinte	Source de vérification
Indicateur 1.1	Nombre de personnes hommes et femmes, filles et garçons ayant reçu des transferts par rapport à la planification	32,283	79 527	Rapport de distribution
Indicateur 1.2	Valeur des transferts réalisés aux bénéficiaires hommes et femmes, filles et garçons par rapport à la planification	1,501,989	1 498 984	Rapport de distribution, rapport des prestataires de service financiers
Indicateur 1.3	Proportion de personnes recevant l'assistance sans incidents de protection	100%	246%	Rapport de distribution
Explication du résultat et de la variation de l'indicateur	Le PAM a dû répondre aux besoins supplémentaires dû à l'augmentation du nombre de déplacés au Lac qui n'avaient pas été prévus. Donc, au lieu d'assister 32,283 personnes déplacées des trois sites spécifiques, le PAM a couvert tous les départements de Mamdi et Kaya. De ce fait, la ration a été réduite de USD 0.36 /personne/jour (ration complète) à USD 0.28 personne/jour, pour répondre aux besoins de 79 527 personnes.			
Activités	Description	Mise en œuvre par		
Activité 1.1	Identification sélection des partenaires (commerçant/FSP=Financial Service Provider)	PAM		
Activité 1.2	Ciblage et mobilisation des bénéficiaires	PAM et Partenaires		
Activité 1.3	Distribution mensuelle	PAM et Partenaires		
Activité 1.4	Suivi de la mise en œuvre du Projet et collecte des données	PAM		
Activité 1.5	Suivi post-distribution, réconciliation et reportages finaux du projet	PAM		

7. Programmation efficace

a. Redevabilité envers les personnes affectées (AAP)⁵ :

Les personnes déplacées du Lac sont impliquées directement dans la mise en œuvre du projet pour l'identification des personnes vulnérables, la participation à l'organisation, la sécurisation et au suivi des sites de distribution, les sensibilisations et aussi en jouant le rôle de porte-parole et d'information auprès de la communauté. Les femmes particulièrement, participent à assurer la vigilance pendant les distributions, la mise en place des mesures barrières de COVID-19 (lavages des mains), le dépistage, assurer à favoriser les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes vivant avec handicap pour se faire servis lors des distributions. Le comité de gestion des plaintes mixte gère les plaintes pendant les distributions et plaide pour la récupération des bénéficiaires non assistés auprès des agents de distribution.

b. Mécanismes de retour d'information et de plainte d'APP :

Au Tchad, le PAM est redevable auprès des populations touchées en les impliquant dans les processus et les décisions qui affectent leur vie. En mai 2018, le PAM a mis en place une structure formelle, un mécanisme de réclamation et de retour d'informations (CFM), accessible aux populations assistées dans la province du Lac par le biais de numéros verts et de boîtes de dépôt confidentielles sur les sites de distribution.

Malgré les efforts de plaidoyer et de sensibilisation, l'utilisation de la hotline CFM reste limitée. En 2020, plus de 800 appels ont été reçus, dont 6% de la part de femmes de la province du Lac. Malgré le fait de rester limité, le nombre d'appel a augmenté par 166% par rapport à 2019 (300 appels). La hotline est gratuite et accessible à tous, quel que soit le statut ou le niveau de vulnérabilité. Toute requête reçue de la hotline est enregistrée dans le système et un ticket est émis. Le PAM collecte les éléments de réponse nécessaires et s'assure que les personnes concernées reçoivent un retour dans les meilleurs délais.

Le PAM et ses partenaires coopérants se sont assurés que des comités de gestion des plaintes soient créés dans tous les sites de distribution. Les partenaires coopérants ont partagé avec le PAM les rapports mensuels des plaintes recues et les actions prises.

c. Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) :

Le PAM et ses partenaires coopérants utilisent les différents mécanismes de retour d'information comme les comités de gestion des plaintes sur les sites de distributions ou la ligne verte mise en place dans la province du Lac. De plus, les partenaires coopérants ont partagé avec le PAM leurs politiques de prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

d. Focus sur les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre, y compris la violence sexiste :

Les cartes de ration des bénéficiaires sont émises de préférence avec les noms des femmes sauf indication contraire de la part du ménage. Cela permet aux femmes de participer à la prise des décisions sur l'utilisation des transferts monétaires. Le PAM et les partenaires coopérants visent à assurer qu'il y ait une représentation d'au moins 50% de femmes parmi les récipiendaires de l'assistance. Les femmes et les filles ainsi que les personnes âgées sont priorisées pendant la distribution. De plus, selon sa stratégie d'assistance, le PAM essaie d'avoir une représentation de toutes les couches dans les comités de distribution et de plainte avec un objectif d'atteindre au moins 50% de représentation des femmes dans ces comités.

L'accord signé par le PAM avec les partenaires coopérants et les prestataires de service inclus des clauses spécifiques de non tolérance et des mesures à prendre contre les abus, le harcèlement et l'exploitation sexuelle. Les sites de distributions sont définis à proximité des bénéficiaires de manière à ne pas exposer les femmes aux risques de violence sur le chemin de l'assistance. Sur les sites de distribution, les femmes sont installées dans des zones de manière à se sentir à l'abri de violences sexistes.

e. Personnes handicapées (PwD) :

⁵ Le AAP et le PSEA font partie intégrante des engagements de l'IASC et sont donc obligatoires pour la conformité de toutes les agences et partenaires des Nations Unies. Les agences n'ont pas nécessairement besoin de mettre en place de nouveaux mécanismes AAP et PSEA pour les projets CERF si des mécanismes fonctionnels sont déjà en place. Pour plus d'informations, veuillez référer [aux engagements de l'IASC AAP](#).

Les ménages dirigés par une personne handicapée ou ayant en leur sein une personne handicapée sont privilégiés pendant le ciblage. Dans tous les sites de distributions, le PAM et ses partenaires, s'assurent qu'il y ait des lignes prioritaires pour les personnes avec des besoins spécifiques, telles que les personnes handicapées.

f. Protection :

Au cours de la phase de conception et de planification du projet, le PAM et ses partenaires ont associé les autorités locales et les communautés bénéficiaires pour assurer une compréhension claire des critères de sélection des ménages bénéficiaires et des activités à mener. Au cours de la mise en œuvre, les bénéficiaires ont été informés des activités et de leurs droits, tandis que des comités de retour d'informations et de gestion des plaintes ont été mis en place sur les sites de distribution pour recevoir les communications potentielles des bénéficiaires.

De plus, les mesures préventives COVID-19 ont été respectées et les partenaires coopérants se sont assurés d'avoir des stations de lavage de main à l'entrée des sites, que plusieurs corridors de distribution soient mis en place, que les bénéficiaires respectent la distanciation sociale de 2m, et que des sessions d'information sur les mesures d'hygiène clés soient organisées.

g. Éducation :

Le secteur de l'éducation n'est pas couvert par ce projet.

8. Programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat

Utilisation de programme de transferts monétaires (PMT) / de bons d'achat :

Prévu	Atteint	Nombre total de personnes recevant l'assistance
Oui, le PTM est la seule intervention dans le projet CERF	Oui, le PTM est la seule intervention dans le projet CERF	79 527

Paramètres de modalité PMT / de bons d'achat :

Activité spécifique (y compris le # d'activité du cadre de résultats ci-dessus)	Nombre de personnes	Valeur du cash (US\$)	Secteur / cluster	Restriction
Activité 1.3 Assistance alimentaire d'urgence à travers les distributions de cash directs aux bénéficiaires	79 527	US\$ 1 498 985	Sécurité alimentaire - Assistance alimentaire	Avec restriction

9. Visibilité des activités financées par le CERF.

Titre	Lien web / source

ANNEXE: FINANCEMENTS DU CERF TRANSFERES AUX PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE

CERF Project Code	CERF Sector	Agency	Implementing Partner Type	Total CERF Funds Transferred to Partner in USD
20-RR-HCR-023	Protection	UNHCR	RedC	\$198,850
20-RR-HCR-023	Livelihoods	UNHCR	INGO	\$120,000
20-RR-HCR-023	Gender-Based Violence	UNHCR	NNGO	\$78,000
20-RR-HCR-023	Health	UNHCR	INGO	\$21,750
20-RR-HCR-023	Camp Management	UNHCR	GOV	\$66,898
20-RR-CEF-045	Water, Sanitation and Hygiene	UNICEF	INGO	\$103,039
20-RR-CEF-045	Water, Sanitation and Hygiene	UNICEF	INGO	\$23,667
20-RR-WFP-039	Food Assistance	WFP	INGO	\$180,239